

ARRÊTÉ N°133 / 2020

Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Madame Hélène MERLET en sa qualité d'ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Considérant le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Hélène MERLET au poste d'adjointe au maire en date du 25 mai 2020.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

A compter du 03 juin 2020, Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signatures à Madame Hélène MERLET, en sa qualité d'adjointe, pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant **LES SOLIDARITÉS, LE HANDICAP, LES SÉNIORS, LE SOCIAL et LA SANTÉ**.

Cette délégation se détaille ainsi :

- Coordination des politiques de solidarité et affaires sociales ;
- Pilotage du Plan Local de Santé (PLS) : coordination des relations avec les acteurs de santé locaux, promotion de l'activité physique, défibrillateurs, promotion du « bien manger », du « bien dormir » ;
- Relations avec les acteurs du champs social, publics et privés ;
- Pilotage du centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- Coordination de la politique municipale d'accès au droit, de prévention des exclusions ;
- Pilotage des politiques en faveur du repérage et de l'assistance aux différentes vulnérabilités : violences intrafamiliales, mineurs non accompagnés ;
- Coordination de la politique en faveur de l'inclusion du handicap, de l'accessibilité de la ville et de ses équipements (Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), agenda programme d'accessibilité (AdAP) ;
- Pilote des Commissions d'Attribution des Logements sociaux (CAL) ;
- Coordination des politiques en faveur des personnes âgées : loisirs des séniors (Randonnée, thés dansants, semaine bleue, ateliers divers, Carte Séniors) ;

- Coordination de la politique de lutte contre l'isolement : dispositif MONALISA, transport à la demande.

En cas d'empêchement ou d'absence, Madame Hélène MERLET sera remplacée par l'adjoint délégué suivant, conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.

ARTICLE 2 : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Hélène MERLET.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie de JUVIGNAC, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Fait à Juvignac le 03 juin 2020,

L'adjoint au Maire,

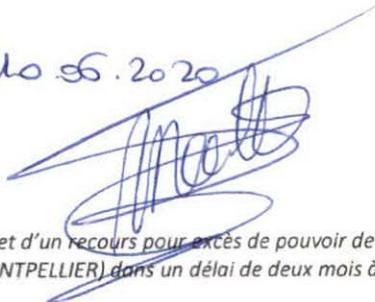

Hélène MERLET

Le Maire,


Jean-Luc SAVY


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 05.06.2020
Publication
le 11.06.2020

Notifié à l'élu le : 10.06.2020


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.